

RAPPORT N°19

PLATEFORME DE LA RENOVATION DE L'HABITAT

M. le Président expose :

Vu la délibération n°153 en date du 7 septembre 2017 engageant la communauté de communes dans une refonte de la politique habitat sur le territoire d'Ambert Livradois Forez ;

Vu le schéma départemental de l'habitat 2019-2024 adopté par l'Assemblée départementale le 24 septembre 2019 ;

Considérant que les objectifs de la plateforme sont de :

- Massifier la rénovation énergétique sur le territoire ;
- Améliorer l'attractivité du territoire et la valeur patrimoniale des logements ;
- Mettre en relation une multitude d'acteurs intervenants dans le domaine de l'habitat ;
- Préfigurer à la mise en place du service public de la performance énergétique de l'habitat.

Considérant que ce dispositif doit permettre l'accompagnement techniques des ménages non éligibles aux aides de l'Anah. Un animateur sera dédié au territoire d'Ambert Livradois Forez et assurera les missions suivantes :

- Mission d'accueil et de conseils ;
- Mission de qualification du projet (visite à domicile, définition du projet, sélection des entreprises) ;
- Mission de suivi opérationnel (réalisation des travaux et suivi) ;
- Mission d'animation, suivi et contrôle

Considérant que l'animateur interviendra sous forme de permanences locales régulières (4 jours par semaine). Il sera recruté par l'Adil, et financé par les fonds captés par la plateforme et le reste à charge sera financé par l'EPCI. Le coût estimé pour ALF est de 20 000€ par an.

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- d'adhérer à la plateforme de rénovation de l'habitat du Conseil Départemental ;
- de participer au financement du poste d'animateur pour un montant de 20 000 € par an ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en place de la plateforme sur le territoire.